

Déclaration de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe à l'occasion de l'EURO 2008

Source : http://www.coe.int/t/dc/press/news/20080513_ecri_FR.asp

« Tous contre le racisme »

Paris, 13 mai

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe :

- salue l'organisation du championnat d'Europe de football de l'UEFA, l'EURO 2008, qui est l'occasion idéale de célébrer ensemble en Europe les valeurs de fair play, de respect mutuel, de fraternité et de paix, qui sont celles du sport
- souligne que le championnat de l'EURO 2008 sera aussi la vitrine de l'engagement résolu de tous les acteurs concernés à lutter contre les manifestations de racisme et de discrimination raciale dans le football
- regrette profondément et condamne les phénomènes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance qui se manifestent dans le cadre de matchs de football au niveau national et international, notamment : l'incitation publique à la violence, à la haine ou à la discrimination ; les injures publiques ; la diffusion d'idées et de symboles racistes
- refuse catégoriquement toute argumentation tendant à justifier ou à banaliser ces actes en se réfugiant derrière des motifs d'exacerbation de l'émotion
- souligne avec force que les actes racistes constituent de graves atteintes à la dignité humaine et que rien ne saurait excuser ou justifier de tels actes.

Ces actes sont en contradiction avec les normes élaborées par l'ECRI et devraient être systématiquement punis dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. L'ECRI rappelle que ce qui est illégal à l'extérieur du stade est aussi illégal à l'intérieur du stade. Elle souligne qu'il relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes d'intervenir à leurs niveaux afin de contrer les manifestations de racisme et de discrimination raciale dans le football. L'ECRI souligne l'importance des mesures concrètes suivantes :

- l'adoption de lois érigeant en infractions pénales les actes racistes d'après les lignes directrices contenues dans la Recommandation de politique générale N°7 de l'ECRI sur la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale
- la mise en œuvre effective des dispositions de droit pénal réprimant les infractions racistes, y compris celles qui font de la motivation raciste une circonstance aggravante
- la sensibilisation des policiers et des stadiers au problème, par une information sur la réglementation et par la formation à l'identification et au traitement des actes racistes
- la présence visible et l'action préventive dans le stade des policiers et des stadiers, pour annoncer clairement que les auteurs d'actes racistes ne resteront pas impunis
- l'encouragement aux clubs de football à inclure des clauses d'anti-racisme dans leurs règlements, à nommer une personne responsable du traitement des incidents racistes et à procéder régulièrement à des annonces contre le racisme dans les stades lors des matchs de football

- l'encouragement fait aux joueurs et aux entraîneurs de s'abstenir en toutes circonstances de gestes et de propos racistes
- la prise de mesures appropriées par les arbitres en cas de gestes ou d'expressions de nature raciste entre les joueurs et/ou le public en imposant les sanctions adéquates
- la suspension du jeu lors des matchs lorsque des supporters ou des joueurs s'engagent dans des comportements racistes, tels qu'entonner des chants racistes, proférer des insultes ou exhiber des pancartes, banderoles ou symboles racistes
- l'organisation de campagnes de sensibilisation anti-raciste impliquant les organisations sportives, les clubs, les jeunes et les enfants
- le soutien, y compris financier, aux fédérations sportives et aux clubs qui mettent en place des initiatives anti-racistes
- l'encouragement aux médias à éviter de relater les comportements de manière à provoquer les confrontations
- l'encouragement aux journalistes à être vigilants dans leurs commentaires sportifs à chaud afin de ne pas attiser les sentiments xénophobes ou racistes.

L'ECRI se réjouit des initiatives prises par l'UEFA dans le domaine de la lutte contre le racisme dans le football. Elle salue les actions concrètes et efficaces du réseau « Football Against Racism in Europe » (FARE).

L'ECRI appelle les organes gouvernementaux et les pouvoirs publics, les organisations sportives nationales et internationales, et la population dans son ensemble, à intensifier leurs efforts pour lutter contre le racisme et faire primer l'esprit sportif afin que le football reprenne pleinement son rôle éducatif pour la promotion du respect mutuel.